ANNEXE

Activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages	Coefficient 1
Activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches	Coefficient 1
Activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, camping et caravanage, parcs résidentiels de loisirs	Coefficient 1,5
Centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou de longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours, centres pénitenciers	Coefficient 1
Activités de restauration, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter	Coefficient 1
Activités de production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, d'enregistrement sonore et d'édition musicale, de production et de diffusion de radio et de télévision, de télédiffusion, de traitement, d'hébergement et de recherche de données	Coefficient 0,5
Activités de programmation et de conseil en informatique et autres services professionnels et techniques de nature informatique	Coefficient 0,5
Activités administratives et financières de commerce de gros, de poste et de courrier, de services financiers et d'assurances, de services de caisses de retraite, de services juridiques et comptables, activités immobilières ;	Coefficient 0,5
Activités de sièges sociaux	Coefficient 0,5
Activités de services au public ou aux industries comme les activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques, activités de publicité et d'études de marché, activités de fournitures de contrats de location et de location bail, activités de service dans le domaine de l'emploi, activités des agences de voyage et des services de réservation ;	Coefficient 0,5
Activités d'enseignement	Coefficient 0,5
Activités de services d'action sociale, d'administrations publiques et de sécurité sociale, ainsi que les activités administratives d'organisations associatives et d'organisations ou d'organismes extraterritoriaux	Coefficient 0,5
Activités pour la santé humaine, à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine ou chirurgie ;	Coefficient 0,5
Activités de services en matière de culture et de divertissement, y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ;	Coefficient 0,5
Activités d'exploitation d'installations de jeux de hasard ;	Coefficient 0,5
Activités sportives, récréatives et de loisirs ;	Coefficient 0,5
Activités des locaux permettant l'accueil de voyageurs.	Coefficient 1

Le Maire d'Uzès
Jean-Luc CHAPON

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213003346-20251014-DCM_2025_05